

12 mar 2007 -11:35

Reprise officielle de la coopération entre la Belgique et le Congo

En juillet 1990, le Président Mobutu interrompait la coopération entre le Zaïre et le Royaume de Belgique. Cette semaine, au cours de la mission qu'il a effectuée en République Démocratique du Congo (RDC), dotée de nouvelles institutions démocratiques, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, a relancé la coopération structurelle entre les deux Etats.

En juillet 1990, le Président Mobutu interrompait la coopération entre le Zaïre et le Royaume de Belgique. Cette semaine, au cours de la mission qu'il a effectuée en République Démocratique du Congo (RDC), dotée de nouvelles institutions démocratiques, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, a relancé la coopération structurelle entre les deux Etats.

Reprise officielle de la coopération entre la Belgique et le Congo Bruxelles, le 9 mars 2007. En juillet 1990, le Président Mobutu interrompait la coopération entre le Zaïre et le Royaume de Belgique. Cette semaine, au cours de la mission qu'il a effectuée en République Démocratique du Congo (RDC), dotée de nouvelles institutions démocratiques, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, a relancé la coopération structurelle entre les deux Etats. Le Ministre Armand De Decker et le Ministre Antipas Mbusa Nyamwisi, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la RDC, ont signé le Programme Indicatif de Coopération (PIC) pour les années 2008-2010, établi en partenariat à l'issue de la première Commission Mixte belgo-congolaise depuis 1990. Le Ministre Armand De Decker considère que le PIC est exemplaire, en ce qu'il est l'expression d'une volonté d'appropriation de ce programme à travers la mise en œuvre du Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté, du Contrat de Gouvernance et de la Déclaration gouvernementale congolaise. Le PIC est aussi d'une grande souplesse et adaptabilité aux besoins et aux priorités du partenaire congolais. Il est basé sur le respect des bonnes pratiques établies par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, en matière d'alignement, d'harmonisation et d'efficacité de l'aide. Il pourra ainsi servir d'exemple aux autres bailleurs d'aide à la RDC. Le PIC prévoit un montant de 195 millions d'euros de coopération bilatérale directe pour la période 2008-2010, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures de base, de l'agriculture, et de la bonne gouvernance, avec pour objectif l'amélioration durable des conditions de vie des populations congolaises. Le Ministre Armand De Decker a été reçu en audience par le Président Joseph Kabila Kabange et par le Premier Ministre Antoine Gizenga, qui a émis le souhait de voir la Belgique accompagner la RDC dans toute sa reconstruction en tant que partenaire privilégié. Le Ministre De Decker s'est également entretenu avec tous les principaux Ministres du nouveau gouvernement congolais. Le Ministre Armand De Decker s'est engagé auprès de ses interlocuteurs à maintenir le développement de la RDC à l'agenda de la communauté internationale, notamment à l'Union européenne et à la Banque Mondiale. Au cours de sa mission, le Ministre Armand De Decker a aussi procédé à l'inauguration du pont ferroviaire de Nyemba qui permet de désenclaver tout l'Est du Congo et qui symbolise la solidarité entre la Belgique et la RDC.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be